



Auto Refinishing Products

Page : 1/13

Date d'impression : 24.04.2020

Révision: 24.04.2020

Numéro de version 46

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS**

Code du produit: 381

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Catégorie de l'article AC1 Véhicules

Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison (Bordeaux)
Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux
Telephone:+33 5 5679 8776
Fax:+33 5 5679 6096
Emergency telephone:+33 5 5696 4080

(suite page 2)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 1)

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr Website:www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isocyanates

acétate de n-butyle

Aromatic Polyisocyanate

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	35-<40%
EINECS: 204-658-1	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	 STOT SE 3, H336	
RTECS: AF 7350000		
Reg.nr.: 01-2119485493-29-007		
01-2119485493-29-004		
01-2119485493-29-003		
01-2119485493-29-005		
01-2119485493-29		
CAS: 1330-20-7	xylène	30-<35%
EINECS: 215-535-7	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
RTECS: ZE 2100000		
Reg.nr.: 01-2119488216-32-001		
01-2119488216-32-002		
01-2119488216-32-003		
CAS: 28182-81-2	Isocyanates	20-<25%
NLP: 500-060-2	 Skin Sens. 1, H317	
	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 53317-61-6	Aromatic Polyisocyanate	5-<10%
	 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	2,5-<5%
EINECS: 205-500-4	 Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 607-022-00-5	 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
RTECS: AH 5425000		
Reg.nr.: 05-2115809633-47-0000		

- Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 3)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 4)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle**VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

28182-81-2 IsocyanatesVLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppmValeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm

AR, (3)

141-78-6 acétate d'éthyleVLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

- **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2019

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

FR

Nom du produit: **BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS**

(suite de la page 5)

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

- **Odeur:** Caractéristique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124-128 °C

- **Point d'éclair** 23 - 60 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** 370 °C

- **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,1 Vol %

Supérieure: 7,5 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 10,7 hPa

- **Densité à 20 °C:** 0,97107 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminé.

- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

- **Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

(suite page 7)

Nom du produit: **BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS**

(suite de la page 6)

Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	69,2 %
VOC (CE)	-
	671,7 g/l
Teneur en substances solides:	7,9 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique LD50 6.667 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 36,7 mg/l

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)
Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 1.600 mg/l (rat)

26471-62-5 diisocyanate de m-tolylidène

Inhalatoire LC50/4 h 0,05 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 8)

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 7)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
- **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP6 Toxicité aiguë

HP13 Sensibilisant

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1263
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

(suite page 9)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 8)

- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**

PAINT RELATED MATERIAL



- **Classe**
- **Étiquette**
- **IMDG, IATA**

3 (F1) Liquides inflammables.
3



- **Class**
- **Label**
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:**
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**
- **No EMS:**
- **Stowage Category**
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

3 Liquides inflammables.
3

III

Non

Attention: Liquides inflammables.

30

F-E,S-E

A

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)**
- **Quantités exceptées (EQ)**

5L

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

3

D/E

- **Catégorie de transport**
- **Code de restriction en tunnels**

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)**
- **Excepted quantities (EQ)**

5L

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

·3Y

(suite page 10)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 9)

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

28182-81-2 Isocyanates (20-<25%)

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Isocyanates

acétate de n-butyle

Aromatic Polyisocyanate

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 11)

FR

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 10)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Department of Quality Control· **Contact:**

HB BODY S.A

Ms Olympia Stamkou

Ph: +30 2310 790 032

fax: +30 2310 790 033

email: stamkou@hbbody.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 12)

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

• **Désignation brève du scénario d'exposition**

• **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

• **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

• **Catégorie du procédé**

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

• **Catégorie de l'article** AC1 Véhicules

• **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange

• **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

• **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.

• **Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:

• **Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

• **Etat physique** Liquide

• **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

• **Autres conditions d'utilisation**

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

• **Mesures de gestion des risques**

• **Protection du travailleur**

• **Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

• **Mesures techniques de protection**

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

• **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 13)

Nom du produit: BODY H725 HARDENER FOR PRIMERS

(suite de la page 12)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol

Empêcher la pénétration dans le sol.

Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**· Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**· Estimation de l'exposition****· Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.